

# FINANCEMENT DES PME MESURES

Sabine Laruelle

Ministre des Classes Moyennes, des PME, des Indépendants et  
de l'Agriculture

Koen GEENS

Ministre des Finances

# I. CONSTATS

- Accès au financement: Axe 1 Plan PME
- Accès au crédit de + en + difficile. Refus total ou partiel de crédit bancaire:
  - 2010: 1 PME sur 5
  - 2013: 1PME sur 3
- Conditions d'octroi de + en + stricts

## II. Objectifs

- Rééquilibrer la relation contractuelle entre les banques et les PME
- Renforcer et améliorer l'information avant souscription: droits et devoirs de l'emprunteur
- Renforcer la mobilité des emprunteurs

# III. Mesures

## 1/ RENFORCER LE DEVOIR D'INFORMATION

- Obligations pour le prêteur
  - ✓ Proposer le type de crédit le plus adapté aux besoins de l'entreprise
  - ✓ Explication des éléments principaux du contrats dont les droits et obligations de l'emprunteur
  - ✓ Projet du contrat de crédit gratuit et sur demande simple

## **2/ REFUS D'OCTROI D'UN CREDIT**

- Obligation d'information sur les raisons du refus
- Objectif: dialogue constructif permettant à la PME d'améliorer son dossier de demande de crédit

### **3/ ENCADREMENT DES INDEMNITES DE REMPLOI**

- Rupture par l'emprunteur:
  - ✓ Crédits < 1Mo€: max 6 mois
  - ✓ Crédits > 1Mo€ : schéma défini dans le code de bonne conduite
- Rupture par la banque (acte unilatéral):
  - ✓ Indemnités
  - ✓ Délais

# IV. Dispositions

- Code de « bonne conduite »
  - ✓ via les organisations représentatives des PME et du secteur du crédit dans les 3 mois
  - ✓ > 3 mois: via le Gouvernement (AR)
- Rôle FSMA
- Mesures applicables aux crédits qui seront souscrits après la mise en œuvre de la loi
- Évaluation tous les 2 ans